



Abus de bien social ?

Par Pepe

Bonsoir

J'ai quitté il y a quelques mois mon poste de cogérance en raison notamment de maltraitance de mon ex conjoint et ex co gérant à mon égard.

J'ai proposé par courrier recommandé la cession de mes parts pour l'euro symbolique. Sans réponse après 7 mois j'ai retiré mon offre et suis donc restée associée.

Aujourd'hui l'avocate pro m'envoie un mail de la part de mon ex pour relancer la cession a l'euro symbolique, accompagné du bilan.

Je lis les premières lignes, et je vois que les agencements, informatique, travaux... ont été multipliés par 10 en un an. L'entreprise est donc désormais déficitaire, mon ex associé s'appuyant sur le fait que mes parts ne valent plus rien.

Or, l'entreprise avait tout pour fonctionner lors de mon départ.

Mon fils me dit que "Papa a racheté plein de trucs pour la maison".

Je soupçonne fortement un abus de bien social, je suis encore garante des emprunts.

Quelles sont mes solutions ? Dois je déposer plainte?

Est-ce qu'il arrive que le pro et le perso soient rassemblés d'un point de vue juridique? (J'avais déjà consulté l'avocate pro en vue d'une révocation de sa gérance il y a quelques années)

Merci de votre aide